

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE À SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 30 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 40 — — Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Des dépêches de New-York, du 5 avril, man-  
dent que le Sénat a voté l'abolition de l'esclavage  
dans le district de Columbia et un secours pécu-  
niaire pour l'émigration volontaire des esclaves à  
Haïti et à Liberia.

Le général de Beauregard fortifie Corinthe. Les  
enrôlements pour l'armée fédérale sont suspen-  
dus. Les fédéraux et les confédérés font de grands  
préparatifs pour une bataille prochaine dans le  
Tennessee. Les confédérés ont brûlé dans cette  
province une partie du coton. On assure même  
qu'ils ont pris des mesures pour brûler Memphis,  
si cela devenait nécessaire.

Les confédérés ont réoccupé Big-Béthel avec  
des forces considérables. L'état des choses n'a pas  
changé devant l'île n° 10. — Havas.

On a des nouvelles de Constantinople, du 9  
avril.

Les dépêches de Mostar annoncent que l'armée  
d'Omer-Pacha a franchi les limites du Montene-  
gro tracées par la commission européenne. Les  
forces turques échelonnées sur cette frontière  
sont évaluées à 40.000 hommes. En apprenant  
la défaite à Krenitza, le sultan a ordonné de  
grands préparatifs de guerre. Tous les montar-  
nards du Montenegro, le prince en tête, se dis-  
posent de leur côté à une vigoureuse défense. On  
assure qu'ils ont déjà forcé le cordon militaire des  
Tures et donné la main aux insurgés pour mena-  
cer les derrières de l'armée d'Omer-Pacha.

Alexandrie, 9. — Le paquebot *Indus*, des Mes-  
sageries impériales, a échoué. Les passagers et  
les dépêches ont été sauvés. On travaille à relever  
le navire. — Havas.

Les nouvelles d'Athènes sont du 11 : la fête  
nationale pour l'anniversaire de la révolution a  
été célébrée avec pompe. Le gouvernement a publié  
une dépêche annonçant qu'à Nauplie, l'arsenal  
militaire, une compagnie d'artillerie et les ou-

vriers militaires se sont déclarés pour le roi. Cette  
dépêche ajoute que les insurgés n'ont plus de  
munitions, qu'ils ont perdu leurs batteries basses.  
les seules qui pouvaient tirer efficacement sur les  
positions du général Hahn. Par suite de ces nou-  
velles, on croyait à la prochaine reddition de  
Nauplie. — Havas.

On mande de Turin, 16 avril, que le général  
Fanti a été nommé au commandement du départe-  
ment militaire de la Toscane. — Havas.

Voici un document emprunté au journal *Italia  
del Popolo*. C'est le premier acte de l'association  
émancipatrice italienne qui a tenu ses assises à  
Gènes le 9 mars.

## ASSOCIATION EMANCIPATRICE ITALIENNE

CONSEIL CENTRAL.

Aux associations démocratiques italiennes  
et aux comités de *Provedimento*.

Gènes, 20 mars 1862.

Le pacte qui lie entre elles toutes les associa-  
tions démocratiques de l'Italie a été solennelle-  
ment discuté et sanctionné dans la première  
séance de l'assemblée qui s'est réunie à Gènes, le  
9 mars, sous la présidence du général Garibaldi.

C'est à ce pacte social qu'on a donné le nom  
de : « Association émancipatrice italienne » sur  
la proposition de Garibaldi lui-même.

Nous vous communiquons le texte du pacte  
commun en vous envoyant un salut fraternel et  
confiants dans votre coopération. Nommés mem-  
bres du conseil de l'Association émancipatrice  
italienne, nous devons faire appel au patriotisme  
et à l'énergie de tous ceux qui ont une foi vive  
dans l'unité, la liberté et la grandeur de la patrie,  
et surtout aux associations libérales et aux comités  
de *Provedimento*, foyers de force et de vie, qui  
ont répondu et répondront toujours à l'appel de  
l'assemblée.

Nous nous sommes constitués et nous nous  
empressons de vous faire connaître nos inten-  
tions. Elles sont déterminées par la formule dé-

clarative que vous trouverez ci-jointe.

Nous voulons ce que le peuple italien veut, sui-  
vant le plébiscite du 21 octobre 1860, l'Italie une  
et indivisible avec Victor-Emmanuel, roi consti-  
tutionnel, et nous travaillerons tous, par les ar-  
mes et nos vœux, sans aucune distinction de  
classes, à émanciper toutes les forcées nationales,  
qui sont encore comprimées dans les langes du  
passé, afin qu'elles puissent, librement ordon-  
nées, agir pour l'accomplissement de notre but.

L'Italie entière doit être aux Italiens et elle ne  
doit être gouvernée qu'à l'italienne. (*Italianamente  
governata.*)

Chaque association démocratique, tout en con-  
servant sa propre physionomie et ses lois, doit  
accepter le pacte sanctionné, et elle ne pourra se  
modifier que dans le cas où une modification serait  
utile à la réalisation de notre but et au bien de la  
patrie. Les comités de *Provedimento*, qui, vu  
l'urgence et la spécialité de leur œuvre patrio-  
tique, n'ont pu jusqu'à présent se constituer en  
association, doivent le faire au plus tôt, suivant la  
délégation formelle de l'assemblée à ce sujet.  
Ils pourront ainsi multiplier leurs membres pour  
l'accomplissement de leur mandat sacré, et aider  
le Gouvernement à l'armement national. S'ils ne  
le peuvent, par des raisons locales, qu'ils res-  
tent comme ils sont, germes précieux d'associa-  
tions futures!

Nos rapports seront fréquents. Vous nous in-  
formerez avec diligence et vérité de tout ce qui re-  
garde les intérêts généraux déterminés dans le  
programme de l'assemblée. Nous prendrons en  
considération vos conseils et ferons profit de vos  
informations; dans les termes des facultés et des  
lois qui nous sont accordées par le statut social,  
nous recueillerons les vœux de la nation pour que  
tous puissent coopérer avec succès à la constitu-  
tion de l'unité, de la liberté de la patrie; pour que  
les menées réactionnaires, les vues ambitieuses de  
l'étranger et les conspirations papales ne triom-  
phent jamais; enfin pour que Venise soit déli-  
vrée et que le drapeau tricolore flotte sur le Ca-  
pitole.

## FLEUILLETON

## AZOR ET NOIROT.

## I. — LE BOSTON.

Quand l'oncle Marcel rentra, huit heures sonnaient ;  
il faisait un temps affreux.

Les quatre coins de la table de Boston étaient inévit-  
ablement occupés par maître Philogone du Panchaud,  
M<sup>o</sup> Barbe, sa très respectable sœur, M<sup>o</sup> veuve de  
Saint-Magloire, et M<sup>o</sup> Mirocline de Saint-Magloire,  
jeune personne de vingt-neuf ans, célèbre dans Blois  
pour ses vertus, ses huit mariages manqués, ses cheveux  
roux et ses minauderies enfantines.

L'oncle Marcel était doué, comme on voit, d'une fort  
recommandable collection de grands et petits-neveux ou  
nièces : encore ne saurions-nous passer absolument sous  
silence les jeunes frères et sœurs de la céleste Mirocline,  
enfants charmants, mais un peu terribles.

Ces innocentes créatures s'amusaient présentement à  
faire aboyer Azor, le carlin de leur tante Barbe. La tante  
Barbe roulait des yeux menaçants, grommelait et avait des  
distractions, si bien que Mirocline et sa mère trouvaient  
les enfants tout-à-fait gentils. Elles gagnaient bien dix-  
huit fiches à la méchante humeur de leur cousin du Pan-

chaud, qui de son côté y gagnait des coups de pied  
fraternels de maître Philogone.

L'avoué venait de demander à cœur, sa sœur lui ré-  
pondait tout de travers.

— Tu m'écrases mes oignons, Philogone ! s'écria enfin  
la tante Barbe d'un ton aigre.

— Mais enfin tu me fais perdre trois fiches, que  
diantre !... Ton chien est insupportable !

— Non, ce n'est pas Azor, le pauvre chéri ! ce sont  
ces maudits enfants qui l'agacent pour nous faire  
perdre.

— Ma cousine, reprit M<sup>o</sup> de Saint-Magloire, votre  
carlin les mord tous les jours.

— A qui la faute ? répartit Barbe.

Mais Mirocline annonça *Boston sur table*. Le coup  
était foudroyant. Le silence se rétablit, l'on n'entendit  
plus que les sourds grognements d'Azor, et les *xi ! xi !*  
des enfants charmants.

Du reste, on ne sembla faire aucune attention à la  
brusque entrée de l'oncle Marcel, qui, sans rien dire à  
personne, sans même aller se changer, quoiqu'il fût  
moillé jusqu'aux os, s'assit au coin de la cheminée,  
fronça les sourcils et soupira.

Après le coup, il y eut explosion de clameurs ; Azor  
aboya, les enfants, s'apercevant que l'oncle Marcel était  
préoccupé, ne perdirent pas une occasion si belle d'aug-  
menter le tapage. Cette fois, le bruit intérieur domina

les sifflements de la tempête, les grondements de la Loire  
débordée, et les gémissements d'une nuit de désolation  
succédant à quatre jours terribles.

L'oncle Marcel soupira encore.

— Pauvre Théodore ! malheureuse Emilie, murmura-  
t-il.

Quiconque eût assisté pendant quelques soirées à  
l'attrayante partie de Boston, n'aurait pu ignorer de  
quelle Emilie ni de quel Théodore il s'agissait. En l'ab-  
sence de l'oncle Marcel, entre un *picolo* et une *misère  
d'écartis*, on ne se gênait guère pour faire de l'entente  
cordiale à leurs dépens.

C'est qu'aussi le cousin et la cousine Séverin étaient par  
trop fiers ! ils dédaignaient de prendre part aux simples  
réunions de la famille !... Ils se cloitraient quand ils  
étaient à Blois !... Ils n'écrivaient pas quand ils étaient en  
voyage !...

Ce dernier reproche n'était pas entièrement fondé,  
car Théodore entretenait une correspondance fort ami-  
cale avec l'oncle Marcel.

— Le cousin Séverin est bien le plus grand original !...  
s'écriait M<sup>o</sup> Barbe du Panchaud.

— Le plus bizarre personnage ! ajoutait d'un ton ran-  
cunier M<sup>o</sup> de Saint-Magloire, mère de Mirocline.

Mirocline se rappelait amèrement que son premier  
mariage manqué datait de ses prétentions sur Théodore,  
qui n'avait jamais voulu d'elle. A l'entendre, la cousine

L'assemblée qui a voté le pacte commun a prouvé à toute l'Italie que l'accord règne dans le camp de la démocratie italienne; elle nous a montré le chemin que nous devons suivre. Notre peuple est le même dans les terres esclaves et dans celles que nous avons déjà délivrées. Tous nos efforts tendront à ce que le serment des unes à délivrer les autres soit accompli, et chaque jour nous leur rappellerons ce devoir. Dans le compte-rendu des séances des 9 et 10 mars, que nous vous communiquerons sous peu, vous trouverez toutes les discussions et tous les documents qui attestent l'œuvre du comité central, surtout pour ce qui regarde le suffrage universel et le rappel de l'exilé, rappel qui est toujours un vœu de la nation et pour lequel l'assemblée a confié au général Garibaldi le soin de demander l'accomplissement de cette justice nationale.

Avant tout nous devons vous inviter à inscrire votre nom dans le Livre de notre association, en vous obligeant à accomplir les devoirs déterminés par la formule ci-jointe. Nous composerons ainsi le faisceau romain (*il fascio romano*), cette unité populaire dont nous avons tant besoin, et qui a été si mal tentée jusqu'ici. Appartiendront à notre union démocratique toutes les associations et tous les comités qui souscriront la formule ci-dessous, en l'envoyant à la commission exécutive résidente à Gênes. (Via Giulia, n. 15).

Cette commission a été nommée par nous aux termes du statut, le 12 mars au soir, sous la présidence du général Garibaldi; elle se compose des membres suivants: Giambattista Cuneo, Antonio Mosto, Luigi Miceli, Benedetto Cairoli et Alberto Mario.

Agréez nos salutations fraternelles.

Le conseil,

Giuseppe Garibaldi, président.

Federico Campanella et Giovanni Grilenzoni, vice-présidents.

F. Bartholomeo Savi et Giovanni Cadolini, secrétaires.

Agostino Bertani. — Guiseppe Dolfi. —

Benedetto Cairoli. — Francesco Crispi.

— Giambattista Cuneo. — Saverio

Frischia. — Guiseppe Mazzoni. — Antonio

Mosto. — Giovanni Nicotera. —

Achille Sacchi. — Aurelio Saffi. —

Luigi Miceli. — Filippo de Boni.

(Suit la formule déclarative de la participation à l'Association émancipatrice italienne.)

La Société... qui veut: 1° la réalisation complète du plébiscite du 21 octobre 1860; 2° Rome capitale de l'Italie; 3° l'égalité des droits politiques dans toutes les classes; 4° le concours des citoyens armés pour encourager et assurer l'unité et la liberté de la patrie, vu le statut de l'Association émancipatrice italienne, déclare vouloir l'accepter, et promet d'accomplir les prescriptions qui y sont contenues.

Ainsi délibéré dans la séance sociale expressément convoquée le jour... le mois... l'année...

Signé: L'office de...

Signé: Les secrétaires.

Emilie était bien la plus insupportable pimbèche de Loir-et-Cher.

— A qui le dites-vous! reprenait la tante Barbe.

Quant à maître Philogone, il s'écriait avec une vertueuse indignation:

— A-t-on jamais vu un homme qui a de la fortune se comporter de la sorte?... J'affirme, moi, que Théodore se rend chaque jour coupable d'un crime de lèse-société; car enfin, mesdames, il faut laisser chacun vivre de son état. Que deviendrions-nous, bon Dieu! si tous les riches s'avisait d'imiter son exemple? Avoués, avocats, hoisiers, agréés, arbitres, juges, médecins, nous n'aurions qu'à nous draper dans nos robes pour mourir d'inanition!... Il n'y aurait plus de procès, plus de maladies, plus de clients!... C'est une horreur!...

— C'est une horreur en effet!... répétaient en cœur les trois partenaires féminins du digne avoué.

Pour rendre intelligible la violente diatribe de maître Philogone du Panchaud, il importe de déclarer que Théodore Séverin s'était dévoué dès sa jeunesse à la plus noble des missions. Riche et libre de ses actions, il se livra exclusivement à la double étude du droit et de la médecine, ensuite il revint à Blois mettre au service des pauvres sa science et son temps.

Ce qu'il avait concilié d'affaires était incalculable. Maître Philogone prétendait y perdre plus de deux mille livres par année.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

Nous trouvons, dans une lettre particulière de Shang-Hai, du 11 février, quelques détails nouveaux.

Les rebelles voyant les dispositions énergiques prises par les Européens pour défendre cette ville, se sont retirés après avoir adressé au corps consulaire une dépêche menaçante signée de leurs chefs. Dans ce document, rempli d'insultes grossières, ils déclaraient que les étrangers étant devenus les alliés impériaux, seraient traités par eux avec la dernière rigueur.

Malheureusement, ils n'ont pas tardé à joindre les faits aux menaces, et, dans l'espace de quelques jours, ils ont tué, en arrière Woo-Sung, quatre étrangers qui pourchassaient le pays pour se livrer à des opérations commerciales. L'un de ces infortunés était Anglais, deux autres étaient Portugais et le quatrième Américain.

Ces assassinats, commis par les rebelles, avec préméditation et en exécution des menaces qui ils ont faites aux consuls de Shang-Hai, vont modifier la politique européenne en Chine à l'égard de l'insurrection, qui commence à faire aux étrangers une guerre aussi cruelle qu'aux Chinois.

On se préoccupe beaucoup en ce moment, à la Bourse, de la prochaine disparition des rentes 4 1/2 et 4 0/0 et des obligations trentenaires qui n'ont pas été converties. On ne peut encore assigner de date à cette opération, qui complètera l'unification de la dette, mais, dès à présent, on en apprécie l'effet probable, et le crédit public en profite.

Quelle que soit la portée et la valeur des informations en vertu desquelles agit le marché, il n'en faut pas moins tirer de son attitude actuelle cette conclusion, que le succès de la conversion facultative entraîne forcément la conversion obligatoire des titres non échangés, dont la plus grande partie, comme nous l'avons déjà dit, aujourd'hui, appartient à des mineurs civils, et par conséquent ne peut même opter entre la réduction et le remboursement, le remploi en rentes étant forcé dans la plupart des cas.

Il est donc très-probable qu'avant peu la cote des fonds publics français ne portera plus que le 3 0/0 ancien et le 3 0/0 nouveau; encore ces deux fonds seront-ils facilement réduits en un seul, le 3 0/0 nouveau, dont les arrérages sont payables par trimestre. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*:

Les journaux se plaisent à faire voyager l'Empereur tantôt en Angleterre, tantôt en Prusse. Nous sommes autorisé à déclarer que jusqu'à présent Sa Majesté n'a formé aucun projet de voyage.

— Paris, 16 avril. — Les ambassadeurs japonais ont commencé lundi matin leurs excursions dans Paris. Après une promenade sur les boulevards, dit le *Moniteur*, ils ont examiné très-attentivement les halles nouvelles; ensuite ils ont témoigné le désir d'être conduits chez un libraire, et ils ont fait chez MM. Delarogue frères une am-

Sous le rapport médical, Théodore Séverin ne faisait pas une concurrence moins redoutable aux empiriques, aux charlatans et aux spéculateurs en fièvre tierce.

Les véritables médecins l'estimaient comme un bienfaiteur de l'humanité.

Tous les pauvres bénissaient le nom de Théodore Séverin; aussi l'oncle Marcel n'entendait-il pas raillerie sur le compte d'un tel neveu.

L'oncle Marcel était, pour sa famille du Panchaud et Saint-Magloire un bourgeois maussade, fantasque, grossier, qui se croyait toujours à la tête de son escadron de cavalerie. Heureusement il sortait le plus tôt et rentrait le plus tard possible.

Mais depuis que Théodore et sa femme Emilie étaient aux eaux, le tyran revenait dès huit heures du soir, avant la fin de la partie de boston. En sa présence, il fallait s'observer.

Plus de médisances, plus de plaisir!

— Car, pensait Mirocline, si, par malheur, l'oncle Marcel s'avisait de laisser son bien aux Séverin, tout espoir de mariage serait à jamais perdu pour moi!...

Maître Philogone et sa sœur avaient fait une foule de réflexions analogues.

M<sup>me</sup> de Saint-Magloire, en excellente mère de famille, opinait dans le même sens.

L'oncle Marcel était donc l'objet de certaines déférences. Ses caprices étaient respectés, même par les en-

ple acquisition de livres, de cartes et de plans. Le soir, les officiers ont assisté à une séance de M. Hamilton.

Mardi, S. Exc. le ministre des affaires étrangères a eu, à l'hôtel du ministère, une conférence avec les chefs de la mission japonaise. Dans l'après-midi, Leurs Excellences ont visité le Musée d'artillerie; ils ont été reçus par le général baron de La Hitte, président du comité. C'est avec une scrupuleuse attention qu'ils ont examiné les armes de différentes sortes et qu'ils ont cherché à se rendre compte de tout. L'opération du rayage les a particulièrement intéressés.

M. Nadar a photographié, tant à l'hôtel de l'ambassade que dans son atelier, les chefs de la mission, les principaux officiers et les interprètes.

A ces renseignements nous ajouterons les suivants.

Les Japonais assistent ce soir à la représentation de *Pierre de Médicis*, au théâtre impérial de l'Opéra. Une vaste loge dressée au milieu de l'amphithéâtre, au-dessus et à l'extrémité du parterre, contiendra tout le personnel de l'ambassade, composé d'une quarantaine de personnes.

Demain jeudi, les Japonais assisteront à une représentation donnée pour eux au Cirque-Napoléon.

Hier, il sont allés chez Robert-Houdin, qui les a beaucoup amusés dans une séance où il a multiplié les merveilles de sa magie.

Les Japonais paraissent très-sensibles à la rigueur de la température qui sévit depuis quelques jours. Ils ont quitté les larges chapeaux de paille qu'ils portaient à leur arrivée, et ils se couvrent la tête d'un large capuchon qui leur descend sur les yeux.

Les principaux membres de l'ambassade sont invités à dîner chez S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères pour mercredi 25. Ils y passeront la soirée.

— Les journaux de Londres annoncent que peu de temps après l'ouverture de l'exposition il y aura une grande revue de 25,000 hommes de troupes régulières et de volontaires à Aldershot.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Au banquet que la Chambre de commerce de Nantes a offert samedi aux directeurs de la Compagnie transatlantique, M. Henri Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure, a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

La ville de Nantes vient de vous arrêter au passage et de vous convier à ce banquet. Elle vous prouve, par cette manifestation, qu'elle ne sépare pas sa prospérité de Saint-Nazaire, que ces deux villes sont unies par la double solidarité de la reconnaissance et de l'intérêt. (Très-bien, très-bien.)

Interprète de ses sentiments, chargé par la Chambre de commerce de présider cette fête, je devrais vous remercier tout d'abord et vous souhaiter la bienvenue; ne vous étonnez pas si je manque à ce devoir; un autre le remplira tout à

fants terribles, qui se gardaient de toucher à son fauteuil, même par Azor, qui ne le mordit jamais qu'une fois. De crainte de lui déplaire, on ne lui disait mot tant qu'il allait et venait; enfin on lui laissait le monopole des bourrades.

Il détestait les mauvaises langues. Un jour il avait appelé Mirocline: « Petite vipère rouge!... »

Mirocline, épouvantée, se mordit les lèvres jusqu'au sang, et n'en dormit point de la nuit.

Vers huit heures et demie, maître Philogone, tout en battant les cartes, se permit de demander à son oncle, d'une voix mielleuse, des nouvelles de l'inondation.

— Au diable! joueurs enragés!... répondit le vieux militaire en jurant; ils feraient un boston sur les ruines de l'univers!

— Maman, murmura Mirocline, mon oncle a raison, je crois; nous avons tort de jouer par ce temps de catastrophes!... Si nous réglions les comptes?...

M<sup>me</sup> de Saint-Magloire, qui gagnait deux francs cinquante, appuya la sentimentale opinion de sa fille.

La tante Barbe, qui perdait un petit écu, s'en prit à son frère, qu'elle pinça de toutes ses forces en lui disant à l'oreille:

— Ça t'apprendra, imbécille, à éveiller le chat qui dort!...

(La suite au prochain numéro.)

l'heure. Pour moi, quand cette grande question des transatlantiques est enfin résolue, quand nos communes espérances se réalisent, il n'y a dans mon cœur qu'un nom, un nom auguste, le nom de l'Empereur, le seul que je veuille prononcer dans cette enceinte. (Bravo, bravo; vive l'Empereur!)

» On a coutume d'accuser de flatterie ceux qui louent les souverains, et pourtant comment faire quand le bienfait est éclatant? Faut-il taire la vérité parce que la vérité peut sembler l'exagération de la louange? Quel est celui d'entre vous qui ne sait quelles épreuves nous avons traversées? Que d'inquiétudes semées parmi nous? Que d'efforts tentés pour nous arracher cette ligne des Antilles dont les écussons brillent au-dessus de nos têtes, sur laquelle nous fondions tant d'espérances! (Applaudissements prolongés.)

» Eh bien, je vous le demande, sans l'Empereur, sans sa volonté persévérante, Saint-Nazaire et Nantes seraient-elles la tête de ligne des transatlantiques?

» Messieurs, le jour du triomphe est arrivé, n'oublions pas celui par qui nous avons triomphé; vive l'Empereur! (Cris répétés de vive l'Empereur!)

» Pour moi, messieurs, je ne partageais pas ces inquiétudes; j'étais impassible dans ma confiance; j'avais reçu la parole du souverain, et je la gardais avec respect au fond de mon cœur, non comme une espérance, mais comme une certitude. (Très-bien, très-bien.)

» Aussi vous rappelez-vous ce que je vous disais il y a trois ans: St-Nazaire sera le Liverpool de la France. Cette comparaison, échappée au hasard de l'inspiration, m'effrayait un peu moi-même, je vous l'avoue. Aujourd'hui, qui donc la trouverait trop ambitieuse? Messieurs, l'avenir se chargera d'en faire une réalité. (C'est vrai, c'est vrai.)

» Déjà le premier bassin est insuffisant; le second, tracé sur la carte par le doigt même de l'Empereur, doublera, triplera l'importance de la ville naissante. Nantes et Saint-Nazaire, reliées par une ligne de fer et un fleuve approfondi, loin de se nuire, se serviront, se compléteront l'une par l'autre. Les cafés, les sucres, les riches engrais, les cotons même y afflueront de toutes parts; ce sera l'une des grandes portes par lesquelles la jeune Amérique versera sur le vieux monde son trop plein de richesses. Des usines, des manufactures formeront le long du fleuve, entre les deux villes, comme un immense trait-d'union; et de cette cité, qui n'était, il y a dix ans, qu'un obscur village, l'Empereur aura fait l'un des plus magnifiques instruments de travail que le commerce et l'industrie puissent jamais rêver. (Vifs applaudissements.)

» Tout à l'heure, en me levant à cette place, je m'étais promis de circonscrire ma pensée, de m'enfermer dans les questions locales, de ne pas permettre à la politique de me distraire de mon sujet. Et pourtant une idée me domine; laissez-moi vous la dire avant de me rasseoir. (Mouvement d'attention.)

» Quand on assiste à ces grandes inaugurations, à ces fêtes du travail et du commerce, n'est-on pas placé dans le vrai, dans le meilleur milieu pour juger ce règne de dix ans? On pèse les choses accomplies; on rêve à celles qui sont en germe; et devant de tels horizons, du haut de si grands résultats, combien paraissent misérables toutes les récriminations, tous les reproches de détail que les partis accumulent sous les pas du gouvernement pour embarrasser sa marche! Etranges critiques, qui recherchent avec passion quelques défauts dans les assises inférieures de l'édifice et dont les yeux se refusent volontairement à en mesurer la grandeur. (Vive sensation; applaudissements prolongés.)

» Messieurs, je vous remercie de vos applaudissements. Ils me prouvent que vous ne ressemblez pas aux hommes dont je parle. Vous êtes à la fois plus confiants et plus justes. Vous ne rendez pas le gouvernement responsable de toutes les misères; de toutes les imperfections inhérentes aux sociétés humaines. Vous ne lui demandez que ce qu'il peut donner et rien au-delà. Quelle que soit sa puissance, vous savez que les événements du monde ne sont pas tous dans sa main; qu'il lui est parfois impossible de les avancer ou de les contenir, et de les faire toujours concorder à son heure pour la plus grande somme de gloire et de prospérité du pays. Vous reconnaissez l'autorité de certains faits qui s'imposent, qu'aucune prudence ne peut prévoir. Si l'Amérique, en proie à toutes les fureurs de la guerre civile, supprime sa production et manque tout-à-coup à l'équilibre commercial du monde, vous n'en attribuez la responsabilité à personne; si, dans une grande

transformation du système douanier de l'Empire, quelques-uns de vos intérêts sont momentanément lésés, vous en faites fièrement le sacrifice, et, les yeux fixés sur l'avenir, vous attendez avec confiance. (Très-bien! très-bien!)

» Je vois, Messieurs, que ces pensées sont bien les vôtres; je vous en félicite, et je vous demande à les traduire, en portant avec vous la santé de l'Empereur!

» A l'Empereur, qui résume en lui ce qu'il y a de plus touchant et de plus noble dans le cœur de l'homme: un fier sentiment de l'honneur du pays, une tendresse profonde pour le peuple, la passion de tout ce qui est grand, la plus ardente pitié pour tout ce qui souffre. (C'est vrai! c'est vrai! vive approbation.)

» Messieurs, je voudrais que l'Empereur fût ici pour vous entendre; mais puisque nous ne pouvons le payer de ses bienfaits par nos acclamations, qu'il sache du moins qu'un jour son fils ou les fils de son fils, traversant Nantes et Saint-Nazaire, trouveront pour lui dans le cœur de nos descendants, la même reconnaissance que dans les nôtres. *Vive l'Empereur!* »

Ces dernières paroles sont accueillies par une longue salve d'applaudissements et par des cris répétés de *vive l'Empereur!*

#### SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

1<sup>er</sup> juin 1862.

#### CONGRÈS A SAUMUR.

Le congrès archéologique de France s'ouvrira à Saumur (Maine-et-Loire), le 1<sup>er</sup> juin 1862, et durera six jours.

Les séances se tiendront à l'Hôtel-de-Ville; elles auront lieu de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Des cours seront faits, sur les parties les plus importantes de l'archéologie, de 7 heures 1/2 à 9 heures du soir.

Des excursions auront lieu à Gennes, à Fontevault et à Candés.

Il est permis à tout le monde de se faire inscrire au nombre des membres du congrès, en se conformant aux statuts.

On s'inscrit, dès ce moment, en écrivant à M. L. GAUGAIN, rue de la Marine, n° 3, à Caen.

Le Maire de la commune des Rosiers donne avis qu'il sera procédé à la mairie, le 27 avril 1862, à midi, il sera procédé à la mairie, et sur soumissions cachetées:

1<sup>o</sup> A l'adjudication des travaux de pavage à exécuter sur les chemins de cette commune et dont le devis s'élève à 51,000 francs;

2<sup>o</sup> A l'adjudication des travaux de réparation à faire à la couverture de l'église; le devis s'élève à 2,658 francs.

#### COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

MM. les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Saumur, réunis le 17 avril en assemblée générale, ont décidé à l'unanimité la continuation de la Société.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles de Rome sont du 15. Deux cents évêques sont attendus. Les médecins ont engagé le Pape à aller passer un mois à Porto d'Anzio; Mais S. S. se trouvant mieux a répondu que, vu les circonstances, elle resterait à Rome.

Turin, 17. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire sur l'émigration. Il recommande une grande vigilance, afin que des individus suspects ne s'introduisent pas dans le royaume, et il engage les hommes aptes au service militaire à s'enrôler. Le ministre invite enfin les préfets à instituer des comités de bienfaisance pour les émigrés impropres au service. — Havas.

#### ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 mars 1862.

NAISSANCES. — 3, Delphine-Julie-Arsène Ossant, rue de la Croix-Verte; — 5, Pauline Delhumeau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 6, Andrée Robin, rue de la Cocasserie; — 8, Virginie Bauron, rue de Fenet; — François-Joseph Seunot, rue Dailler; — Marie Savary, rue Braud; — 10, Louise Roguet, rue Courcouronne; — Edmond Gabillard, rue de Fenet; — Antoine-Eugène-Germain Millon, rue de Bordeaux; — 15, Marie Turpin, rue des Capucins.

MARIAGES. — 3, Jean Lemoine, journalier, a épousé Françoise-Renée Julie, domestique, tous les deux de Saumur; — Jean Lefort, domestique, de Saint-Avertin, a épousé Augustine Mer-

cier, domestique, de Saumur; — André Plégade, tailleur d'habits, de Longué, a épousé Joséphine-Renée Barier, sans profession, de Saumur; — 6, Amable-Pierre-Auguste-Joseph Poulet, journalier, a épousé Louise Perrignon, journalière, tous deux de Saumur. — 10, François Barbereau, menuisier, a épousé Magdeleine Faure, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, René Bécot, aubergiste, 57 ans, rue du Port-Saint-Nicolas; — 3, Arsène-Elisabeth Loiseleur, sans profession, épouse de Auguste-Marie-Louis Bellanger, rue d'Orléans; — 5, Marguerite-Victoire Simoneau, rentière, 85 ans, veuve de René Gasnault, placée de l'Arche-Dorée; — Pierre-Etienne Tinet, 6 semaines, rue de Fenet; — 6, Magdeleine Conard, sans profession, 60 ans, épouse de François-Denis Bodet, rue de la Chouetterie; — Marie Landais, 7 ans, rue Notre-Dame; — Pierre-Louis Pasquier, journalier, 68 ans, à l'Hôpital; — Nicolas Eneau, matelot retraité, 85 ans, rue de la Chouetterie; — 7, Jean-Philippe Chevalier, chapelier, 64 ans, à la Providence; — 8, Angélique Lancelot, sans profession, 45 ans, épouse de Alexis Pilot, quai de Limoges; — 9, Carabin, mort-né, rue de l'Île-Neuve; — Auguste Abraham, propriétaire, 68 ans, rue du Puits-Neuf; — 11, Breton, mort-né, montée des Moulins; — 14, Camille Sourisson, 3 ans, rue de Bordeaux; — 15, Anne Langevin, sans profession, 83 ans, veuve de François Giton, rue de la Visitation; — Pauline Lelièvre, couturière, 33 ans, épouse de Eugène Lallemand, rue Braud.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La rente a motivé très-peu d'affaires; elle a fermé à 70 40 en hausse de 10 c. seulement d'un samedi à l'autre.

D'importantes demandes ont élevé le cours du Crédit mobilier de 786-25 à 821-50, plutôt en vue de la plus-value croissante de l'actif en 1862 que par suite des satisfaisants résultats acquis au 31 décembre et qui incombent au dernier exercice. Depuis cette date, en effet, on sait que parmi les valeurs patronnées par cet établissement, le Midi a haussé de 145 fr., le Mobilier espagnol de 115 fr., le Gaz parisien de 205 fr., les Autrichiens de 53 fr. et le Central suisse de 40 fr. En présence d'une telle situation, on comprend l'inopportunité d'une émission d'obligations mobilières dont le bruit avait couru et que comportent les statuts de la société.

Le Midi a progressé de 786-25 à 800. La rarefaction de ces titres sur le marché a nécessité des escomptes dans une large proportion. Le dividende en 1861 étant de 30 fr., le coupon a échoir au 1<sup>er</sup> juillet sera de 40 fr. par action. Le Lyon-Méditerranée s'est traité de 1135 à 1132-50; le dividende de 1861 sera de 75 fr. Les Autrichiens ont repris de 335-75 à 356-25. Les Romains se tiennent à 191-25 et leurs obligations à 250. Les actions privilégiées constituent des obligations à 205 et rapportent un intérêt double à celui de ces dernières. Le Nord-Espagne est en hausse de 457-50 à 445, l'assemblée du 24 avril a pour but de ratifier les décisions antérieures au sujet d'émission d'obligations en tant que de besoin.

Après avoir éprouvé quelque baisse par suite de réalisations qu'explique sa hausse récente, le Crédit mobilier espagnol a repris à 527-50, avec une amélioration de 3-75 d'une semaine à l'autre. On escompte le prochain dividende et les éventualités favorables résultant de la situation actuelle de l'entreprise.

Parmi les valeurs industrielles, il n'y a d'affaires actives que sur le Gaz ancien et nouveau à 1070 et 1090, coupon de 45 fr. détaché sur l'une et l'autre valeur. Le cours de la Compagnie transatlantique a monté de 425 à 440. C'est le 14 de ce mois qu'est parti de St-Nazaire le premier paquebot-poste pour Vera-Cruz.

Une entreprise nouvelle est appelée à un grand et légitime succès par suite de l'extension des limites de Paris, de l'encombrement toujours croissant de nos rues et de nos boulevards, et de la quantité immense de marchandises (plus de 10,000 tonnes par jour) qui circulent dans la capitale par des moyens lents, irréguliers et trop dispendieux. Le *Factage parisien* va obvier à tous ces inconvénients; il va créer les omnibus des colis et le *poste aux paquets*, en centralisant ce transport à prix réduit par un service général et régulier. Sa réussite est assurée, car le *Factage parisien* répond à une nécessité. M. le préfet de police a concédé à M. M.-P. Bornier, directeur de l'entreprise, le droit de stationnement sur 80 emplacements de la voie publique.

La Compagnie centrale du *Factage parisien* est créée au capital de 2,300,000 fr., divisés en 5,000 actions de 500 fr. l'une; le premier versement est de 200 fr. par action. On souscrit dès à présent, au siège de la Compagnie 58, rue de Provence, et chez MM. Jarry, Bourgois et C<sup>o</sup>, banquiers, 48, rue Laffitte. — E. Dutil.

(Correspondance hebdomadaire.)

#### BOURSE DU 17 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 25

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25

#### BOURSE DU 18 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 40

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 98 40

P. GODET, propriétaire-gérant.

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE CRÉTIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Charles-Julien Crétin, marchand épiciier, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés, au syndic de la faillite, dans le délai de 20 jours et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues. La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le jeudi 8 mai prochain, à midi.

Le greffier du tribunal,  
TH. BUSSON.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 24 avril 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> veuve SOULARD, propriétaire à Saumur, rue du Prêche et Porte-du-Bourg, (maison de M. Terrien), à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, commodes, secrétaires, canapé, fauteuils, chaises, tables, glaces, pendules, flambeaux, grande quantité de cuivrierie, batterie de cuisine, vin rouge et vin blanc en bouteilles, bouteilles vides et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

APRÈS FAILLITE.

De **MATÉRIEL et MOBILIER.**

Le mercredi 30 avril 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Benjamin GERHARDT, brasseur de bière à Saumur, quai de Limoges, à la vente publique aux enchères de tout son matériel et objets mobiliers, dépendant de sa faillite, à la requête de M. FAYET, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Plusieurs belles cuves cerclées en fer, un rafraîchissoir à bière, une pompe foulante et aspirante, avec tuyaux en cuivre, tonnes cerclées en fer, une grande chaudière en cuivre, contenant sept hectolitres, un séchoir à grains, un camion à quatre roues monté sur ressorts, un harnais complet, grande quantité de fûts, feuilletes, petits fûts et baquets, un moulin à passer le grain avec ses accessoires, et autres objets servant à l'exploitation, bureau, tables, chaises, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

## A VENDRE LA FERME

DE LA MAISON-ROUGE,

Sise commune de la Menitré,

D'un revenu net de 3,000 francs.

L'impôt à la charge du fermier.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire, ou à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (160)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, successeur de M<sup>r</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE

NOMMÉE TIVOLI,

A quatre kilomètres de Saumur, avec cour derrière la maison, vaste jardin entouré de murs, avec espaliers, bosquet. — Remise et écurie.

S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (136)

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE,

## UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, occupée par M. EGRETTEAU, boulanger.

Appartenant à M. Jean LANIER, marchand de chanvre à Bourgueil.

La dite maison composée de bâtiments, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (144)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 5, avec cour, pompe, remise, écurie pour 3 chevaux, cuisine et cellier, le tout au rez-de-chaussée;

Salle, salon, vestibules et plusieurs chambres aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>er</sup>, et 3<sup>er</sup> étages; greniers sur le tout; terrasse avec tonnelle couverte en zinc.

S'adresser à M<sup>me</sup> SORTANT, ou à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire. (194)

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

ou sinon par adjudication,

Qui aura lieu en l'étude dudit notaire, le dimanche 11 mai 1862, à midi.

LE MOULIN A EAU A GODETS, nommé le MOULIN DE FOLLET, situé sur le ruisseau de la Fontaine-Blanche, commune de Courchamps, canton de Montreuil-Bellay, et environ 15 ares 50 centiares de terre et bâtiments en dépendant.

Facilité de paiement pour partie du prix.

Voir les placards affichés. (199)

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

## UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (585)

## JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (128)

A CEDER

UN MAGASIN DE MERCERIE EN GROS,

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

## MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Rue de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 16.

S'adresser à M. YVON, entrepreneur des fumiers de l'Ecole. (111)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Petit-Pré, près de la rue Royale, occupée par M<sup>me</sup> Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUROS, place du Roi-René. (50)

A VENDRE D'OCCASION,

## UNE TRÈS-BELLE CALÈCHE

Sortie des ateliers d'un des meilleurs carrossiers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

## AVIS.

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux de la Bilange.

## A LOUER

Un bel appartement, composé de six pièces, caves, grenier. Maison de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LECHAT, rue d'Orléans, 99.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

## MAGASIN ET PORTION DE MAISON

Occupés par M. Daveau, miroitier, rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOBET-GALLEAU, rue Royale, 36. (161)

## M. GARREAU-MURAY,

Epiciier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

## CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchin frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

### AVIS IMPORTANT.

Un demi kilogramme CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

## CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

## TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>o</sup> à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (54)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,